



B.I.S.

Brèves Infos SIZUN-Saint-Cadou

Janvier
Février
2011
N°23

INFORMATIONS MUNICIPALES

A.L.S.H.

☉ L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est ouvert le mercredi à l'école maternelle.

☉ L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera ouvert aux vacances de Février du 28 février au 11 mars 2011.

Renseignements et inscriptions au
☎ 02-98-68-80-13.

ZOOM SUR ...



La municipalité présentera ses vœux à la population, et plus particulièrement aux nouveaux arrivants, le samedi 22 janvier 2011 à la salle Saint-Ildut à 18h00.

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 17h00
Le samedi :
De 8h30 à 12h00

DECHETTERIE

(du 1^{er} octobre au 31 mars)

lundi, et samedi
9h - 12h et 13h30 - 18h00
mercredi et vendredi
13h30 - 18h00

BIBLIOTHEQUE

☎ 02-98-68-83-81

Lundi :
16h00 – 18h00

Mercredi et samedi :
10h00 – 12h00

BUREAU DE POSTE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h30 - 12h00 et
14h30 - 16h00
Mercredi : fermé
Samedi : 9h30 - 12h00

Permanences en mairie

A.D.I.L. : le 4^{ème} mardi du mois de 9h à 10h (sur RDV pour un plan de financement) et de 10h à 12h (sans RDV)

Affaires sociales : le jeudi de 14h00 à 15h30 (sur rendez-vous)

Mission locale : les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 8h30 à 12h00 (contact au 02-98-68-35-86)

Plan Local Habitat : les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 14h00 à 15h30

Relais Assistantes Maternelles (RAM) : le lundi de 9h00 à 12h00

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2010

☞ **EMPRUNT CONSTRUCTION EHPAD** : avis du conseil municipal : le Conseil Municipal est sollicité par le C.C.A.S. pour avis sur l'emprunt qu'il doit réaliser pour la construction du nouvel EHPAD. Cet emprunt, d'un montant de 7 591 382 €, d'une durée de 30 ans, est indexé sur le taux du livret A. La commission administrative du C.C.A.S. a donné un avis favorable par délibération du 13 octobre 2010, et il appartient à présent au Conseil Municipal d'émettre un avis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis conforme à la demande faite par le C.C.A.S.

☞ **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : facturation à l'usager**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix de facturation à l'usager des contrôles effectués dans le cadre du SPANC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

- contrôle périodique installations existantes : 80€
- contrôle installations nouvelles : 174.62 €

☞ **QUESTIONS DIVERSES :**

♦ **PVR** : M. le Maire rappelle la délibération en date du 14/01/2009 instaurant le principe de la PVR (participation pour création de voies et réseaux) sur le territoire communal. 3 lots du lotissement privé des consorts Merrien de la route du Pont de Bodivy étant concernés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la part du coût des travaux réalisés à 1 960 € à répartir entre les 3 acquéreurs, soit 654 € chacun. Ce montant concerne la réalisation du réseau d'électricité, la délivrance des permis de construire sera subordonnée au paiement de la participation fixée ci-dessus.

♦ **Recensement de la population 2011** : [...] Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement 2011. Les agents recenseurs seront payés à raison de : 0.50€ (brut) par feuille de logement remplie ; 1.00 € (brut) par bulletin individuel rempli et recevront un forfait de 150€ pour les frais de transports et 30€ (brut) pour chaque séance de formation.

♦ **Homogénéisation de la signalétique des zones d'activités du territoire** : La Communauté de Communes propose une homogénéisation de la signalétique des zones d'activités du territoire. Concernant les zones d'activités de la commune : Pont Bleu et Bel Air, le montant est estimé à 5 819 €. Il est proposé un financement 50% commune et 50% Communauté de Communes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur un financement à 50%.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2010

☞ **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES [...]**

☞ **TARIFS DEMI PENSION** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs comme suit :

Carte 2^{ème} trimestre 2010/2011 : 105.00 € ; carte 3^{ème} trimestre 2010/2011 : 102.00 € ; carnet de 10 tickets à compter du 01/01/2011 : 33.10 €.

☞ **MODIFICATION STATUTS CCPL** : Dans sa séance du 27 octobre 2010, le Conseil communautaire a procédé à une modification statutaire suite à la décision de transférer la compétence « RPAM » (Relais Parents-Assistantes Maternelles) à la Communauté de Communes. M. le Maire expose cette modification de statuts :

<u>Article 2</u>	<u>Alinéa 2</u>	<u>Ajout</u>
Objet de la Communauté	Compétences optionnelles	Gestion du RPAM

Conformément aux textes en vigueur, toute modification de statuts doit être soumise à délibération de chacune des communes membres. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte la modification statutaire** de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, **charge M. le Maire** de notifier cette décision à l'autorité qualifiée.

☞ **QUESTIONS DIVERSES :**

♦ **Non-valeurs** : Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'admettre certains produits en non-valeur : au budget de **l'eau** pour un montant de 569,92€ ; au budget de **l'assainissement** pour un montant de 2 424,77€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

♦ **Subvention Ecole Saint-Vincent** : Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention à l'école Saint-Vincent pour le fonctionnement de sa garderie périscolaire 2009/2010. Après en avoir délibéré : 1 abstention, 3 contre, 13 pour, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'école Saint-Vincent une subvention de **3 344€**.

♦ **Mise en souterrain des réseaux rue de Brest** : M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication rue de Brest. L'estimation des dépenses d'effacement des réseaux se monte à :

- Réseau B.T. : 129 186.60 € HT ; - Eclairage public : 31 800.89 € HT ; - Réseau téléphonique (génie civil) : 14 112.89 € HT ;
- Réseau téléphonique (câblage) : (pour mémoire 1 705.00€ HT). Soit un total de 175 100.38 € HT. Le financement peut s'établir comme suit : -subvention FACE ou PAMELA ou SDEF ; - Syndicat Intercommunal d'Electrification de SIZUN ; - la commune pour le reste. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et France Télécom pour un montant de 175 100.38 € HT ; accepte le plan de financement proposé par le Maire ; sollicite la subvention, pour la basse tension, du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère au titre du FACE, SDEF ou du PAMELA ; sollicite l'inscription des travaux au programme 2011 du Syndicat d'Electrification de SIZUN ; décide de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant : travaux courant 2011.

♦ **Intégration de la voirie du Lotissement du Dr Corre dans la voirie communale** : Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'intégrer la voirie du lotissement communal du Docteur Corre (rue de la Fontaine) cadastrée à la section AC 328 dans la voirie communale (domaine public communal). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

♦ **Loyer maison de retraite** : La commune étant devenue propriétaire des locaux de la maison de retraite, il y a lieu de passer avec le CCAS une convention de location fixant le loyer à 7 500 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2010. Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer ladite convention.

COMMUNIQUES

◆ **EN MAIRIE :**

☞ **Recensement :** Le recensement est obligatoire à 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans le mois d'anniversaire. Les garçons et filles nés en 1995 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Une attestation de recensement sera délivrée : elle est nécessaire pour se présenter à un concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique.

◆ **DIVERS :**

☞ **Bibliothèque :** Le dimanche 23 janvier à 17h à la salle Saint-Ildut, Mikael MADEG, linguiste et écrivain, viendra à l'invitation de la bibliothèque présenter ses recherches, publiées ou non, concernant la commune de Sizun : patrimoine oral, légendes, noms de lieux, noms de personnes. Les livres publiés sur la région par M. MADEG seront disponibles ce jour là. Certains sont déjà présents à la bibliothèque.

☞ **Bibliothèque : Concours Arbre à livres :** La bibliothèque participe cette année encore au prix jeune public « l'Arbre à livres » organisé dans les communes de la CCPL. Deux sélections d'albums sont à la disposition des jeunes lecteurs : les Bonzais pour les 6-8 ans et les Baobabs pour les 8-10 ans. Le thème de cette année est « les sentiments » : amour, amitié, tristesse, colère, tolérance. Les enfants ont jusqu'au 1^{er} avril pour voter pour leur livre préféré.

☞ **Sécurité des seniors :** Les personnes âgées représentent 25% de la population dans le Finistère. Elles sont également une cible privilégiée des vols avec ruse et des cambriolages. Voici certains réflexes à avoir : ne restez pas seul(e), gardez le contact et participez à la vie de votre quartier ; ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence composez le 17 ou le 112 ; évitez de détenir trop d'espèces, privilégiez les paiements par carte bancaire ; dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras ; privilégiez vos déplacements en vous faisant accompagner ; protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée ; au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus ; les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect ; n'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel ; bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Pour en savoir plus, consultez le guide « Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes ! » sur le site www.interieur.gouv.fr

☞ **Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère :** recrute un(e) chargé(e) d'affaires électrification et éclairage public, un(e) chargé(e) de communication et un(e) chargé(e) de mission « contrôle de concession ». Recrutement ouvert aux personnels de la fonction publique des catégories A ou B des filières techniques ou administratives, par voie de mutation ou détachement. Postes à pourvoir pour le 1^{er} mars 2011. Candidatures manuscrites à adresser avec CV et photo à Monsieur le Président du SDEF, 9 allée Sully 29000 QUIMPER. Renseignements auprès de Jacques MONFORT au ☎ 02-98-10-35-85 ou par mail jacques.monfort@sdef.fr

Redevance Ordures Ménagères Tarifs 2011 : pas d'augmentation

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES PARTICULIERS



Le montant de la redevance est calculé en fonction du coût réel du service (charges de fonctionnement, d'investissement, coûts de traitement...) Les tarifs 2011 ont été arrêtés par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010. Les coûts de fonctionnement et de collecte sont restés stables et le maintien des efforts de tri de la population a contribué à maîtriser les coûts de traitement en limitant le volume d'ordures ménagères à incinérer. Sans cet effort de tri, le montant de la redevance aurait dû être revu à la hausse.

ORDURES MENAGERES DES PARTICULIERS : TARIFS 2011

En 2011, le montant de la redevance reste inchangé mais le mode de facturation évolue et devient semestriel (annuel en 2010) **afin de prendre en compte la demande des usagers.** Les factures seront adressées au début de chaque semestre.

FOYER 2 ADULTES ET PLUS : 70€/semestre

FOYER 1 ADULTE + ENFANT (S) – 25 ANS : 50€ /semestre

FOYER 1 PERSONNE : 50€/semestre

RESIDENCES SECONDAIRES : 50€/semestre

Tout changement de situation (déménagement, modification de la composition du foyer, décès...) doit être signalé à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau afin de pouvoir être pris en compte lors de la facturation.

Pour cela vous pouvez télécharger une fiche de mise à jour de situation sur le site www.pays-de-landivisiau.com

ORDURES MENAGERES DES PROFESSIONNELS : les tarifs restent les mêmes qu'en 2010, la facturation reste annuelle.

RENSEIGNEMENTS : Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ☎ 02-98-68-42-41 – mail : environnement@pays-de-landivisiau.com

MEMENTO

MANIFESTATIONS

❖ 15 janvier : Loto – Amicale Laique – Salle omnisports



❖ 23 janvier : Histoires du Pays de Sizun – A livre ouvert – Salle St-Ildut - 17h00



❖ 29 janvier : Bœuf bourguignon – Collège
❖ 29 janvier : Braderie – Résidence du Val d'Elom – 9h30-13h
❖ 19 février : Kig ha Farz – Amicale Laique – Salle St-Ildut
❖ 26 février : Carnaval des P'tites Mains – Salle St-Ildut



❖ 26 février : Tournoi de Hand – 11ans – 13 ans filles – Salle omnisports A

MESSES

➤ Messe à Locmélar à 18h00 :
le 8, 15, 22 et 29 janvier et le 5, 12, 19 et 26 février

➤ Messe à Commana à 10h30 :
le 2 janvier et le 6 février

➤ Messe à St-Cadou à 10h30 :
le 9, 23 et 30 janvier et le 13 et 27 février

➤ Messe à St Sauveur à 10h30 :
le 16 janvier et le 20 février

GARDES



Médecins :

Dr Robert CRENN : ☎ 02-98-68-82-92
Dr Luc PAUGAM : ☎ 02-98-68-80-05
Garde de WE, jour férié et nuit :
composez le 15

Pharmacies :

Pour connaître les 3 pharmacies les plus proches du lieu d'appel :
☎ 3237

Cabinet infirmier :

☎ 02-98-68-82-90 –
2 Place Charles de Gaulle 29450
SIZUN

Numéros d'urgence :

Gendarmerie : 17
Pompiers : 18

Vacances scolaires Février

Maternelle / primaire / collège / lycée :
Du 28 février au 13 mars 2011

AUTRES PERMANENCES

- ADMR (49 bis rue de l'Argoat) ☎ 02-98-24-10-88
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Bureaux fermés au public le mardi après-midi et le jeudi matin (permanence téléphonique uniquement)

PLOUDIRY - SIZUN HANDBALL

Le 15 janvier : match à Ploudiry contre Sytem HB
Le 22 janvier : match à Ploudiry contre Brocéli'hand
Le 6 février : match à Paimpol
Le 12 février : match à Ploudiry contre Arvor 29 3
Le 19 février : match à Ploudiry contre Plouagat

A.S.S.T. / SECTION FOOTBALL

Le 23 janvier : match à Logonna
Le 30 janvier : match à Plouguerneau
Le 13 février : match à Sizun contre Saint-Divy
Le 20 février : match à Pencran

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le prochain recensement de la population aura lieu sur la commune (Sizun et St Cadou) du 19 janvier au 19 février 2011.

Quatre agents recenseurs sillonneront la commune pour vous remettre des bulletins individuels et les feuilles de logement à compléter pour un retour à l'INSEE. Merci pour votre collaboration.



Emilie BELLEC



Ingrid BARBERO



Frédérique LEON

Sandrine BOUTIN